

**AGENCE DE L'EAU
SEINE-NORMANDIE**

**Commission des Aides
NOVEMBRE 2024**

DELIBERATION N° 24-04

APPROBATION DES CONVENTIONS, CONTRATS ET AVENANTS

La commission des aides de l'agence de l'eau Seine-Normandie

- Vu les articles L213-8-3, R213-39 et R213-40 du code de l'environnement,
- Vu le 11e programme d'intervention (2019-2024) de l'agence de l'eau Seine-Normandie révisé, adopté par délibération n° CA 21-24 du 16 novembre 2021,
- Vu la délibération du conseil d'administration n° CA 19-23 du 12 juillet 2019 modifiée relative à la délégation des attributions du conseil d'administration à la directrice générale,
- Vu la délibération du conseil d'administration n° CA 23-26 du 21 novembre 2023 fixant le montant des autorisations d'engagement au titre des interventions pour l'année 2024,

Et après avoir valablement délibéré

DÉCIDE

Article 1.

De préciser les dépôts de votes suivants :

M. CHOLLEY n'a pas pris part au vote concernant tous les dossiers dont l'attributaire est SYORP/Viry-Châtillon, dans le dossier n°1097151 et l'étude hydraulique bassin Orge-Yvette, dossier n°1093884 – Madagascar,

Mme JOURDAIN n'a pas pris part au vote concernant le dossier 1096870 dont l'attributaire est le CA Evreux porte de Normandie et le dossier n°1096962 dont l'attributaire est le département de l'Eure,

Article 2.

De prendre acte des propositions de modifications de concours financier soumises à la commission telles que listées en annexe 1.

Article 3.

De donner un avis favorable sur l'ensemble des propositions de concours financier listées en annexe 2.

Article 4.

D'autoriser la directrice générale de l'agence de l'eau à procéder aux mises au point nécessaires et de finaliser et signer les conventions mentionnées à l'article 2 et 3.

**La Directrice générale de l'agence
de l'eau Seine-Normandie**

Sandrine ROCARD

**Le Président
de la commission des aides**



François CHOLLEY

Annexe 1 – Modification des dossiers d'aides

Annexe 2 - Liste des aides validées - État C.

DELIBERATION N° 24-04 – ANNEXE 1

COMMISSION DES AIDES DU 28 NOVEMBRE 2024

APPROBATION DES CONVENTIONS, CONTRATS ET AVENANTS

MODIFICATIONS DES DOSSIERS D'AIDES

**Direction territoriale
Seine francilienne
Volume 3**

Ligne programme : 2310 Dossier : 109 7511 Aide : 111 2108-1 Bénéficiaire : CC BRIE DES RIVIERES ET CHATEAUX	Modification de l'assiette à retenir est de 244 096 € au lieu de 228 046 € soit une subvention de 195 277€ au lieu de 182 437€.
Ligne programme : 1623 Dossier : 109 7601 Aide : 111 2214-1 Bénéficiaire : COMMUNE BOUSSY ST ANTOINE	Modification de l'assiette à retenir est de 937 478 € au lieu de 627 478 € soit une subvention de 749 983€ au lieu de 501 983€.

**Direction territoriale
Seine amont
Volume 4**

Ligne programme : 1212 Dossier : 109 7474 Aide : 1112047-1 Bénéficiaire : COMMUNE CHAMPIGNELLES	Modification de l'assiette à retenir est de 907 120€ au lieu de 928 171€ soit une subvention de 544 272€ au lieu de 556 903€ et une avance de 181 424€ au lieu de 185 635€.
Ligne programme : 2513 Dossier : 1097481 Aide : 111 2060-1 Bénéficiaire : SUEZ EAU FRANCE	Rejet de l'aide.

**Direction territoriale et maritime des
Bocages Normands
Volume 8**

<p>Ligne programme : 1212</p> <p>Dossier : 109 7052 Aide : 111 1509-1</p> <p>Bénéficiaire : CU CAEN LA MER</p>	<p>Modification de l'assiette à retenir est de 1 090 279€ au lieu de 1 047 903€ soit une subvention de 654 167€ au lieu de 628 742€ et une avance de 218 056€ au lieu de 209 581€.</p>
<p>Ligne programme : 1212</p> <p>Dossier : 109 7025 Aide : 111 1685-1</p> <p>Bénéficiaire : COM MONTMARTIN SUR MER</p>	<p>Modification de l'assiette à retenir est de 808 372€ au lieu de 814 988€ soit une subvention de 485 023€ au lieu de 488 993€ et une avance de 161 675€ au lieu de 162 998€.</p>